

Commune de Champagne

Buvette et vestiaires du foot

**Parcelle n° 225
Bâtiment n° 473
Clos Libert
1424 Champagne**

Rapport de diagnostic des polluants de la construction avant travaux

Mars 2023

ACTA
conseils

ACTA Conseils Sàrl
Centre St-Roch, rue des Pêcheurs 8A
CH-1400 Yverdon-les-Bains

T +41 24 424 20 40 / F +41 24 424 20 49
conseils@acta.ch / www.acta.ch



Sommaire

1 Informations générales	4
1.1 Bâtiment.....	4
1.2 Bases légales.....	5
2 Conclusions du rapport	6
3 Conditions de réalisation du repérage et des prélèvements	7
3.1 Conditions du repérage	7
3.2 Locaux expertisés	7
3.3 Conditions des prélèvements.....	7
3.3.1 Situation	7
3.3.2 Eléments expertisés.....	7
3.3.3 Réserve	7
4 Détermination de l'urgence des mesures à prendre (méthode FACH)	8
4.1 Evaluation du matériau	8
4.2 Evaluation de l'exposition.....	9
4.3 Détermination du degré d'urgence.....	9
5 Fiches d'identification des matériaux ou éléments pollués	11
6 Fiches d'identification des matériaux ou éléments non pollués	12
7 Recommandations	18
7.1 Amiante.....	18
8 Annexes	

1 Informations générales

1.1 Bâtiment

Bâtiment expertisé :	N° ECA 473 N° de parcelle 225 Clos Libert 1424 Champagne	
Type de diagnostic :	Diagnostic avant travaux	
Numéro du rapport :	20230314	
Version :	1	
Expert(s) :	ACTA Conseils Sàrl Stéphane Wagner François Henry	
Laboratoire d'analyses amiante :	Analysis lab SA Rue de la Gare 54 2502 Bienne	
Donneur d'ordre :	PRAGMA Partenaires SA	
Propriétaire(s) :	Commune de Champagne	
Etendue du diagnostic :	Bâtiment complet	
Nombre de pages avec annexes :	18 + 4	
Date(s) de l'expertise :	02.03.2023	
Date(s) du rapport :	14.03.2023	
Présence d'amiante :	non	
Assainissement		
Présence d'éléments en priorité I :	non	
Présence d'éléments en priorité II :	non	
Présence d'éléments en priorité III :	non	
Assaini partiellement :	non	
Assaini complètement :	non	
Sans objet :	oui	

1.2 Bases légales

Bases légales fédérales :

- LAA, Loi sur l'assurance-accidents ;
- OPA, Ordonnance sur la prévention des accidents ;
- OTConst, Ordonnance sur les travaux de construction ;
- OLED, Ordonnance sur les déchets ;
- Directive CFST 6503 « Amiante ».

Bases légales cantonales :

- LATC, Loi cantonale vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions ;
- Directives amiante VD ;
- Cahier des charges de l'ASCA.
Version 1.5 du 14 février 2023

Documents SUVA :

- Fiche thématique 33031.f « Enlèvement de plaques en fibrociment à l'air libre » ;
- Fiche thématique 33047.f « Nettoyage de toitures en fibrociment amianté » ;
- Fiche thématique 33036.f « Assainissement de panneaux légers contenant de l'amiante par des entreprises reconnues » ;
- Fiches thématiques 33039.f, 33040.f, 33041.f, 33042.f, 33043.f et 33044.f « Mastic de fenêtres amianté » ;
- Fiches thématiques 33046.f, 33049.f « Revêtements de sol et parois amiantés » ;
- Fiches thématique 33063.f et 33064.f « Elimination à la décharge des déchets contenant de l'amiante faiblement et fortement aggloméré » ;
- Dépliant 84024.f « Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante » ;
- Dépliant 84047.f « Matériaux amiantés employés dans l'enveloppe des édifices : ce qu'il faut savoir » ;
- Dépliant 84065.f « Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés : ce que vous devez savoir en tant que technicien d'une entreprise de recyclage ».

2 Conclusions du rapport

Conformément à la directive CFST 6503 et le dépliant SUVA 84024, les matériaux ou les zones contenant pollués (amiante) **doivent être signalés** à l'aide d'un marquage et/ou d'une inscription dans le cadastre ou les plans du bâtiment.

Aucun matériau ou élément pollué, contenant de l'amiante n'a été identifié.

3 Conditions de réalisation du repérage et des prélèvements

3.1 Conditions du repérage

La visite de repérage des matériaux susceptibles d'être pollués (MSP) a été effectuée le 2 mars 2023.

Parmi les éléments qui ont été repérés :

- Aucun ne contient de l'amiante.

3.2 Locaux expertisés

Tous les locaux du bâtiment ont pu être visités.

3.3 Conditions des prélèvements

3.3.1 Situation

Le bâtiment va être démolé.

3.3.2 Eléments expertisés

11 prélèvements ont été effectués le 2 mars 2023.

3.3.3 Réserve

Les conclusions de ce rapport présentent la synthèse du diagnostic effectué le 02.03.2023 dans le bâtiment ECA N° 473 dans son état actuel avec les informations reçues de la part du propriétaire/donneur d'ordre.

Il ne peut pas exclure la présence d'éléments cachés et inatteignables susceptibles de contenir de l'amiante qui n'auraient pas été signalés à l'expert.

Le diagnostic étant réalisé par sondages ponctuels, il n'est donc pas exhaustif à 100%.

Nous rappelons au propriétaire que si le présent diagnostic est joint à une mise à l'enquête plus de 3 ans après son établissement, il devra transmettre au canton une attestation précisant que le bâtiment est toujours dans le même état que lors du diagnostic. Le cas échéant, le diagnostic devra être mis à jour.

4 Détermination de l'urgence des mesures à prendre (méthode FACH)

Un matériau pollué, contenant de l'amiante n'est pas automatiquement dangereux pour la santé. Seules les fibres d'amiante libérées dans l'air ambiant présentent un risque pour la santé. Le degré d'urgence est donc déterminé à l'aide de la méthode développée par le FACH (Forum Amiante Suisse) afin d'estimer le degré d'urgence des mesures à prendre pour chaque matériau contenant de l'amiante.

Les tableaux présentés dans l'explication de la méthode sont issus de la publication du FACH : « Amiante dans les locaux - Détermination de l'urgence des mesures à prendre ».

Cette méthode comporte 3 étapes :

- 1^{ère} étape : évaluation du matériau
- 2^{ème} étape : évaluation de l'exposition des usagers
- 3^{ème} étape : détermination de l'urgence des mesures à prendre

4.1 Evaluation du matériau

Le matériau est évalué selon trois critères :

1. Le degré d'agglomération de l'amiante dans le matériau,
2. L'état de surface du matériau,
3. Les influences extérieures.

Des notes sont attribuées à chaque critère. La note globale du matériau est donnée par la somme des trois critères.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3 -----
	Fortement aggloméré	1 -----
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1 -----
	Intact, non endommagé	0 -----
	Vitrifié, confiné	-1 -----
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1 -----
	Aucune influence extérieure	0 -----
Total = évaluation globale du matériau		----- -----

Figure 1: Tableau d'évaluation du risque de libération d'amiante en fonction du matériau
(Source: Amiante dans le bâtiment - Détermination de l'urgence des mesures à prendre)

4.2 Evaluation de l'exposition

L'exposition des usagers est estimée grâce à deux critères :

1. La fréquence d'utilisation et le type d'utilisateurs,
2. L'accessibilité du matériau contenant de l'amiante.

Grâce au tableau ci-dessous, ces deux critères sont réunis en une seule appréciation : « A », « B » ou « C ».

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

Figure 2: Tableau d'évaluation du risque de contact avec de l'amiante (exposition) en fonction de l'utilisation des locaux
(Source: Amiante dans le bâtiment - Détermination de l'urgence des mesures à prendre)

4.3 Détermination du degré d'urgence

Le degré d'urgence combine les facteurs « matériau » et « exposition » selon le tableau ci-dessous :

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Figure 3: Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre
(Source: Amiante dans les bâtiments - Détermination de l'urgence des mesures à prendre)

Les mesures à prendre en fonction du degré d'urgence sont résumées dans le tableau suivant :

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement- Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ¹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air¹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Figure 4: Définition des mesures à prendre en fonction du degré d'urgence
(Source: *Amiante dans les bâtiments - Détermination de l'urgence des mesures à prendre*)

5 Fiches d'identification des matériaux ou éléments pollués

Lors de notre repérage du 02.03.2023, aucun élément pollué n'a été identifié.

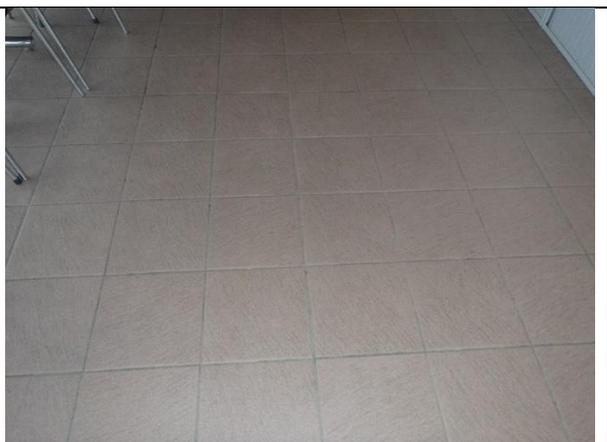
6 Fiches d'identification des matériaux ou éléments non pollués

Les fiches d'identification du chapitre 6 donnent toutes les informations sur les matériaux ou les éléments non pollués (ne contenant pas d'amiante).

Fiche 6.1	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 1	Crépi gris (éch. composite)	Façades extérieures
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.2	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 2	Joints de fenêtre silicone	Façades extérieures, partout
Résultats de l'analyse		
Non pollué sur avis de l'expert (Nature des matériaux)		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.3	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 3	Isolation bitumineuse	Toiture
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.4	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 4	Colle de carrelage beige foncé	Buvette
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.5	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 5	Tous les matériaux (béton peint et brut)	Réserve buvette
Résultats de l'analyse		
Non pollué sur avis de l'expert (Nature des matériaux)		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.6	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 6	Colle de faïence beige claire	Buvette
Résultats de l'analyse Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement -		

Fiche 6.7	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 7	Tous les matériaux (béton brut, bois, métal)	Local matériel
Résultats de l'analyse Non pollué sur avis de l'expert		
Conclusions Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement -		

Fiche 6.8	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 8	Colle de carrelage beige foncé	WC buvette
Résultats de l'analyse Non pollué sur avis de l'expert (idem échantillon 4 car continuité directe)		
Conclusions Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement -		

Fiche 6.9	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 9	Colle de carrelage brun	Vestiaire arbitre
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.10	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 10	Colle de plinthe brune	Vestiaire arbitre
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.11	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 12	Mur béton peint	Vestiaire Champagne
Résultats de l'analyse		
Non pollué sur avis de l'expert (Nature des matériaux)		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.12	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 13	Colle de carrelage gris	Vestiaire Champagne (douche)
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.13	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 14	Colle de faïence blanche	Vestiaire Champagne (douche)
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.14	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 40	Installation électrique, métal et plastique	Local électrique
Résultats de l'analyse		
Non pollué sur avis de l'expert (Nature des matériaux)		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.15	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 41	Colle de carrelage beige	Vestiaire Visiteurs (douches)
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.16	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 42	Colle de faïence blanche	Vestiaire Visiteurs (douches)
Résultats de l'analyse		
Aucune pollution détectée par le laboratoire		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

Fiche 6.17	Nature de l'échantillon	Localisation
Echantillon 43	Tous les matériaux (béton peint)	Vestiaires Visiteurs
Résultats de l'analyse		
Non pollué sur avis de l'expert (Nature des matériaux)		
Conclusions		
Pas de restriction.		
Degré d'urgence d'assainissement		
-		

7 Recommandations

7.1 Amiante

Pas de recommandation particulière liée à l'amiante.

8 Annexes

Annexe 1 : Relevés de repérage (2 pages)

Annexe 2 : Localisation et résultats (1 page)

Annexe 3 : Analyses de laboratoire (1 page)

Annexe 1: Prélèvements Amiante

Clos Libert, 1424, Champagne

Date du repérage 02.03.2023

Diagnostiqueur(s)

Stéphane Wagner

François Henry

Accompagnant

Notes ECA N°473: Buvette Foot

Echantillon N°	Description du matériau ou de l'élément		Photo	Prélevé	Type matériau amianté	Présence d'amiante (S/A/N)	Selon Laboratoire ou Diagnostiqueur (L/D)	Degré d'urgence	Quantité [m2]
1	Crépi Façades ext	gris (éch. composite)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
2	Joint de fenêtre Partout	silicone	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N D	-	-	
3	Isolation Toiture	bitumineuse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
4	Colle de carrelage Buvette	beige foncé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
5	Tous les matériaux Réserve buvette	béton peint et brut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N D	-	-	
6	Colle de faïence Buvette	beige claire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
7	Tous les matériaux Local matériel	béton brut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N D	-	-	
8	Colle de carrelage WC buvette	beige foncé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N D	-	-	
9	Colle de carrelage Vestiaire arbitre	brun	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
10	Colle de plinthe Vestiaire arbitre	brune	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
11	Colle de faïence Vestiaire arbitre	blanche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N L	-	-	
12	Mur Vestiaire champagne	béton peint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N D	-	-	

Présence d'amiante:

[S] = susceptible de contenir de l'amiante, contient de l'amiante par défaut; [A] = contient de l'amiante;

[N] = Ne contient pas d'amiante

[FA] = matériau faiblement aggloméré; [NFA] = matériau non-faiblement aggloméré.

Page 1 sur 2

Annexe 1: Prélèvements Amiante

Clos Libert, 1424, Champagne

Date du repérage 02.03.2023

Diagnostiqueur(s)

Stéphane Wagner

François Henry

Accompagnant

Notes ECA N°473: Buvette Foot

Echantillon N°	Description du matériau ou de l'élément		Photo	Prélevé	Type matériau amianté	Présence d'amiante (S/A/N)		Selon Laboratoire ou Diagnostiqueur (L/D)	Degré d'urgence	Quantité [m2]
						S	A			
13	Colle de carrelage Vestiaire Champagne (douche)	gris	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N	L	-	-	
14	Colle de faïence Vestiaire Champagne (douche)	blanche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N	L	-	-	
40	Installation Local électrique	électrique, métal et plastic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N	D	-	-	
41	Colle de carrelage Vestiaire Visiteurs (douches)	beige	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N	L	-	-	
42	Colle de faïence Vestiaire Visiteurs (douches)	Blanche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	N	L	-	-	
43	Tous les matériaux Vestiaires Visiteurs	béton	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	N	D	-	-	

Présence d'amiante:

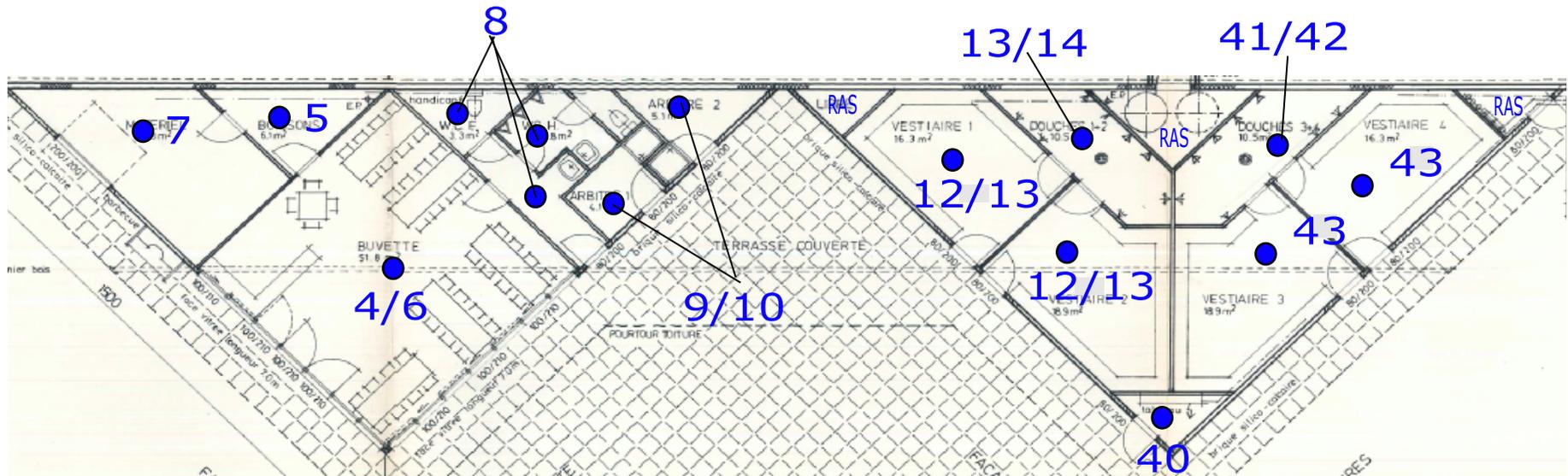
[S] = susceptible de contenir de l'amiante, contient de l'amiante par défaut; [A] = contient de l'amiante;

[N] = Ne contient pas d'amiante

[FA] = matériau faiblement aggloméré; [NFA] = matériau non-faiblement aggloméré.

Page 2 sur 2

Annexe 2.1 : Localisation et résultats



- 1 crépi de façade
- 2 joint de fenêtre
- 3 étanchéité de toiture

Légende :

● Matériaux non pollués

A L'ATTENTION DE →

ACTA Conseils Sàrl

Henry François

Rue des Pêcheurs 8A

1400 Yverdon-les-Bains

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

ACTA-Clos Libert

DATE DE RÉCEPTION: →

03.03.2023

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, accrédité ISO/IEC 17'025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / Crépi ext.

- Amiante non décelé

3 / Isolation toiture

- Amiante non décelé

4 / Colle de carrelage

- Amiante non décelé

6 / Colle de faïence

- Amiante non décelé

9 / Colle de carrelage

- Amiante non décelé

10 / Colle de plinthe

- Amiante non décelé

11 / Colle de faïence

- Amiante non décelé

13 / Colle de carrelage

- Amiante non décelé

14 / Colle de faïence

- Amiante non décelé

41 / Colle de carrelage

- Amiante non décelé

42 / Colle de faïence

- Amiante non décelé
-

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Biel-Bienne, le 08.03.2023

Signature:

